Image not found or type unknown

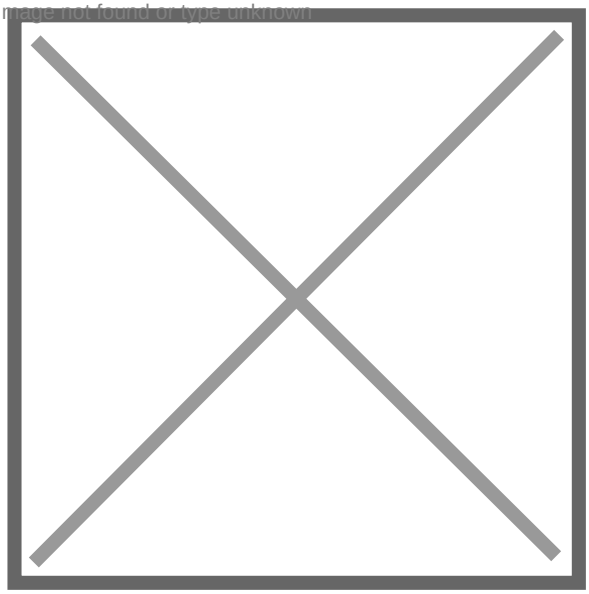

Convocation par l'assurance

Par **florian30**, le **26/08/2013** à **09:09**

bonjour;
suite à ma mise en invalidité l'assurance d'un de mes pret pour la maison me convoque chez un medecin expert.
je voudrais savoir si le déplacement pour me rendre chez ce médecin est à ma charge ou à celle de l'assurance car je suis a plus de 30 kms de ce médecin.
d'avance merci

Par **alterego**, le **26/08/2013** à **09:14**

Bonjour,

A votre charge.

Cordialement

Par **florian30**, le **26/08/2013** à **09:17**

merci pour votre réponse
mais mon état actuel ne me permets pas de conduire vu mon handicap. cela change t'il quelque chose ?

Par **alterego**, le **26/08/2013** à **12:24**

Bonjour,

"...l'assurance d'un de mes pret pour la maison me convoque chez un medecin expert", l'objet de l'expertise est sans rapport avec la pathologie à l'origine de l'invalidité (catégorie non précisée).

Préalablement à votre question, avez-vous lu ce qui est précisé dans votre contrat d'assurance quant à ce type d'évènement ?

Vous avez un doute, interrogez votre CPAM et/ou toute assurance que vous pourriez avoir par ailleurs.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés